



AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-739 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 718
CONCERNANT LE CONTRÔLE DU MYRIOPHYLLE À ÉPIS AU LAC CHAPLEAU**

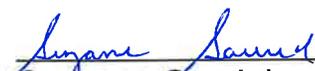
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:

Le conseil municipal a présenté, lors de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2025, le règlement numéro 2024-739 modifiant le règlement numéro 718 concernant le contrôle du myriophylle à épis au lac Chapleau.

Le but de ce règlement est d'ajuster la tarification pour l'année 2025 en fonction de l'indexation annuelle du coût des travaux.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal situé au : 6, rue Mailloux à La Minerve, durant les heures d'ouverture.

Donné à La Minerve, ce 14 janvier 2025.



Suzanne Sauriol
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 14 janvier 2025, entre 15 h et 17 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 14 janvier 2025.



Suzanne Sauriol,
Directrice générale et greffière-trésorière